



**SNU Clias/FSU**  
**163, rue de Charenton**  
**75012 Paris**  
✉ **snuclias@tiscali.fr**  
**secteur médico socio éducatif :**  
**06 82 96 67 30**



## **Toutes et tous concernés : Retrait du projet de loi de prévention de la délinquance**

Le ministre de l'intérieur agite depuis plus de trois ans son projet de loi de prévention de la délinquance. Projet fourre tout et populiste, il se remplit au grès de la médiatisation de faits divers dramatiques, et d'affirmations parcellaires les concernant.

Ce texte, a été aggravé et adopté en première lecture au Sénat le 21 septembre dernier. et devrait être examiné à l'Assemblée Nationale dès le 21 novembre

Il englobe des domaines très divers allant de la remise en cause de l'accompagnement éducatif des mineurs en difficulté, en passant par des mesures de suppression des allocations familiales jusqu'à l'intervention de policiers dans les vestiaires des salariés.

En réalité ce projet de loi au lieu de prévenir, réprime, au lieu d'éduquer, marginalise.

Ce texte n'a qu'un seul but : surveiller, contrôler, fichier et réprimer des franges bien déterminées de la population : les jeunes, les familles pauvres, les personnes en difficultés...

Il stigmatise aussi les malades mentaux amalgamés à des délinquants alors même que de moins en moins de moyens sont accordés au secteur de la santé mentale.

Paradoxalement, les patrons voyous, la délinquance économique et financière ne sont pas visés par alors qu'ils participent à la paupérisation, à la relégation sociale des catégories visées par ce texte.

Ce projet concerne aussi tous les salariés puisqu'en cas de conduite « supposée addictive » (alcoolémie, drogue), ceux-ci pourraient être contrôlés arbitrairement, quasiment en tout lieu, par la police et la gendarmerie, sans consultation de la médecine du travail, des instances paritaires, ou des « comités hygiène-sécurité-conditions de travail ».

Même si ce projet de loi ne vise pour l'instant que les entreprises de transport, il est suffisamment imprécis pour laisser place aux interprétations.

D'autre part ce projet de loi permettra aux maires d'accéder à des informations intimes et confidentielles concernant les résidents de leurs villes, en obligeant les travailleurs sociaux à rompre un de leur outil de travail : le secret professionnel. Ainsi plus aucune relation de confiance ne pourra exister entre les usagers et les professionnels. d'autant que le maire pourra effectuer des rappels à l'ordre, organiser la mise sous tutelle ou la suppression des allocations familiales...

Cette confusion des rôles déjà organisée par la loi « égalité des chances » entraînera aussi, incohérence ou conflits avec d'autres collectivités ou administrations.

Plus globalement ce projet de loi est mu par une logique purement sécuritaire. Il remet en cause l'accès aux droits fondamentaux.

Ce projet constitue un projet de société pré totalitaire qui rompt avec tous les principes de solidarité. Depuis plus de trois ans le Collectif National Unitaire de Résistance à la Délation, regroupant syndicats, dont le SNU-Clias/FSU, et associations s'est constitué pour s'y opposer, et pour exiger le retrait et l'abandon de ce texte liberticide.

Après le succès de nombre de mobilisations qu'il a impulsé et initié, comme celle qui a rassemblé plus de 14000 personnes en régions et à Paris le 10 octobre dernier,

**le CNU appelle à une nouvelle manifestation nationale.**

**« Cette société là, on n'en veut pas ! »**

**Manifestons massivement pour le retrait de ce texte dangereux.**

**Samedi 18 novembre à 13 h**

**de la Place d'Italie\* vers l'Assemblée Nationale**

pour plus d'informations [www.abri.org/antidelation](http://www.abri.org/antidelation) ou encore contacter le 06 82 96 67 30

*\*en attente de réponse de la préfecture*